



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 74750

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la problématique de l'accès aux soins des jeunes en milieu rural. En effet, plusieurs rapports, dont notamment celui du forum français de la jeunesse paru en juin 2013, mettent l'accent sur les difficultés amplifiées auxquelles sont confrontés les 16-30 ans dans les secteurs ruraux. Tout d'abord, la jeunesse, dans son ensemble, subit davantage les situations de précarité du fait de l'instabilité de son statut et de ses revenus faibles. Ces contraintes rendent difficile l'accès des jeunes à l'autonomie sociale mais également sanitaire. Ainsi, par exemple, la santé des étudiants se dégrade : près de 34 % d'entre eux ont renoncé en 2013 à des soins, par manque de moyens face aux frais de santé et par manque d'information sur l'organisation de l'accès aux soins. En conséquence, ces derniers ont recours de plus en plus à l'automédication. Ce renoncement aux soins, ces mauvaises habitudes de santé, cette difficulté d'accès à l'autonomie s'étendent, bien entendu, aux autres catégories de jeunes, et ceux des territoires ruraux en sont d'autant plus pénalisés qu'ils bénéficient d'un maillage médical et de prévention sanitaire bien moins étoffé que dans les centres urbains. Or ces jeunes sont confrontés directement à un manque de mobilité. Il est notamment compliqué pour eux d'accéder aux spécialistes mais aussi aux centres de prévention et de planification d'interruption volontaire de grossesse par exemple. Même si ces derniers existent, parfois à proximité des établissements scolaires, les modes et horaires de transport utilisés par les jeunes ruraux - le plus souvent le transport public - les rendent souvent difficiles d'accès. Aussi, il lui demande quelles pistes le Gouvernement peut prendre pour améliorer l'accès aux soins des jeunes en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74750

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1244

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)